

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Brumaire, an IX.

31 octobre 1800



ITALIE.

De Turin, le 16 octobre (24 vendémiaire).

Le général Jourdan, ministre extraordinaire de la république française en Piémont, jugeant nécessaire de remplir le nombre des membres qui doivent composer la consulta du Piémont, décrète :

Le citoyen Bouvicina, médecin, est nommé membre de la consulta du Piémont, à la place de la Motta, ex-membre de la consulta, qui a obtenu sa démission.

Le présent décret sera envoyé dans le jour au secrétaire-général de la consulta, pour être exécuté.

Notification faite par le directeur-général des finances à la nation piémontaise des billets portant le nom de *Paghère*, qui sont annulés, il est rentré dans les caisses publiques 889,150 livres, dont 471,900 à la trésorerie générale, & 14,450 dans les provinces d'Alexandrie.

La consulta du Piémont, sur la proposition à elle faite par la commission du gouvernement ;

Considérant, 1°. que la loi doit protéger efficacement le droit qu'ont tous les citoyens de manifester librement leur pensée ; 2°. que les réglemens auxquels ce droit sacré peut être assujéti dans des circonstances extraordinaires, ne doivent en aucune manière affaiblir l'heureuse influence de la liberté de la presse sur la liberté civile, sur les progrès des connoissances humaines, & sur la prospérité nationale ; 3°. que, dans des tems difficiles, les journaux, les feuilles périodiques & les pamphlets, peuvent fournir aux ennemis de l'ordre social un moyen facile de troubler la tranquillité publique, & de paralyser les opérations du gouvernement ; 4°. que les délits de sédition, de calomnie ou autres, qui peuvent se commettre par la presse, ne doivent pas être compris dans la présente loi, comme ceux qui se rapportent à la classe indiquée par la qualité & l'objet de l'action, cas auquel les loix générales existantes ont déjà suffisamment pourvu, décrète :

1°. Les livres ou écrits de toute sorte ne seront à l'avenir soumis à aucune censure ou révision, avant d'être publiés. Les loix précédentes, contraires à cette disposition, sont abrogées.

2°. Jusqu'à l'organisation définitive du gouvernement piémontais, les feuilles volantes qui se vendent par les rues où s'affichent, se crient, se distribuent ou se répandent de quelque manière que ce soit, dans les autres lieux publics ; les journaux, les feuilles périodiques, excepté ceux qui s'occupent exclusivement d'objets relatifs aux sciences & aux arts, sont mis sous la surveillance immédiate du pouvoir exécutif.

3°. La commission exécutive est autorisée à faire usage des moyens qui sont en sa puissance pour empêcher la circulation de ces feuilles volantes, & pour supprimer, par un

décret motivé, les journaux qui tendroient à avilir le système républicain, ou à nuire aux opérations du gouvernement.

4°. Seront assujéti à ces mêmes mesures les feuilles tendantes à corrompre la morale & l'esprit public, à insulter à la religion, à décréditer le gouvernement français & ceux qui sont en paix avec la république.

5°. Les imprimeurs des feuilles volantes & périodiques, mentionnées au paragraphe second, seront tenus d'apposer à ces feuilles leurs noms & celui du lieu où elles auront été imprimées, & en cas de contravention seront punis par l'interdiction de leur profession pour un terme qui ne pourra néanmoins s'étendre au-delà de trois mois.

6°. La présente loi sera imprimée.

Turin, du palais de la Consulta, le 16 vendémiaire an 9 de la république française.

Signé, Jourdan, président.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Corbeil, le 29 vendémiaire.

Nous venons d'exercer l'hospitalité à l'égard d'un personnage qui doit fixer l'attention publique. Il est arrivé hier, avec une feuille de route, expédiée à Marseille, portant invitation de subvenir à tous ses besoins, en lui assignant le traitement de capitaine. Il s'annonce comme porteur d'une lettre pour le premier consul ; mais il n'a fait entendre, ni de quelle part, ni à quel dessein il étoit envoyé. Il est revêtu de l'habit long des prêtres grecs, une croix d'or à la ceinture, & une barbe vénérable ; ses autres papiers le qualifient d'archevêque de Porphyre, né à Bethléem, dans le patriarcat de Jérusalem.

Il se loue des attentions que la plus grande partie des administrations lui ont témoignées le long de sa route, le logeant de préférence chez les ministres du culte catholique, & lui donnant les moyens de célébrer lui-même.

Ici, il a été adressé par la municipalité au citoyen Guyot, qui préside l'église de Saint-Spire, & ce matin il a officié pontificalement : la messe a duré plus de deux heures, en raison des nombreuses cérémonies de la liturgie grecque. Les eulogies ou pains-bénis ont été distribués aux assistans ; & à deux heures le maire & ses adjoints l'ont remis à un cocher de confiance, pour le conduire à Paris, au commissaire des guerres, par lequel il doit être reçu, & s'il y a lieu, présenté au premier consul. Il ne parle point français, & son latin est moins intelligible que son grec, quoique celui-ci soit corrompu. Il s'exprime très-facilement en italien, & il paroît résider à Rome depuis une trentaine d'années. Les détails de sa conversation prouvent qu'il a connu & approché Ganganelli, le cardinal de Bernis & l'empereur Joseph, de chacun desquels il dépeint le véritable caractère. Au surplus, il voyage absolument seul, portant avec lui ses ornemens pontificaux & ses livres d'of-

face. Les armes du pape actuel sont au bas de sa chasuble , & il paroît en faire un grand cas.

(*Extrait du Journal de Seine & Oise.*)

De Paris , le 8 brumaire.

Il est extrêmement probable que le congrès qui devoit se tenir à Lunéville , au cas que les anglais eussent consenti à y envoyer un négociateur , va se tenir à Paris où sont déjà rendus les ministres des plus grandes puissances de l'Europe. La première conséquence qui en résulte , c'est que les Anglais n'y auront point de représentant , & que la paix se fera sans eux. La seconde , c'est que les négociations iront plus grand train sous les yeux d'un homme accoutumé à mettre autant de franchise que de célérité dans ses délibérations. Le trait qui caractérise le génie est de voir vite & loin . . . Nous ne nous écarterions donc pas beaucoup de la vérité , & nous satisfaisons au vœu le plus ardent de notre cœur , en prévoyant que l'anniversaire du 18 brumaire pourra bien être en même-temps la fête de la paix. Ne seroit-ce pas une époque unique dans l'histoire & digne du premier consul , que celle qui sera ainsi conçue dans nos annales : le 18 brumaire an 8 , il étouffa le monstre de l'anarchie ; le 18 brumaire an 9 , il mit fin au fléau de la guerre ?

— Le premier consul méconnoît le repos , dit le journal des Défenseurs de la Patrie , dès qu'une affaire importante appelle son attention , & sur-tout lorsqu'il s'agit de la paix , objet des vœux de la république & de l'humanité.

Immédiatement après l'arrivée de MM. de Cobentzel & de Lucchesini , & du citoyen Joseph Bonaparte , il s'enferma dans son cabinet , où il travailla jusqu'à cinq heures du matin ; ce qui ne l'empêcha pas de se trouver le jour même à l'ouverture de la séance du conseil , suivant son usage.

— Les consuls ont pris , le 5 brumaire , un arrêté qui détermine les attributions & les devoirs des commissaires-généraux de police.

Un autre arrêté , du 6 , autorise les habitans du Haut-Rhin à élever , au moyen d'une souscription volontaire , un monument au général Kléber , leur compatriote.

— Le premier consul a nommé le citoyen Guillemardet , ex-ambassadeur en Espagne , préfet du département de la Charente-Inférieure , en remplacement du cit. Français (de Nantes) , appelé au conseil d'état.

— M. de Cetto , ministre de l'électeur palatin , est arrivé à Paris avant-hier.

— On a remarqué que M. le comte de Cobentzel , M. le marquis de Lucchesini & M. de Cetto , partis de trois points si éloignés l'un de l'autre , avoient passé le Rhin le même jour (1^{er} brumaire) , l'un à Strasbourg , l'autre à Mayence , le troisième à Manheim.

— Le 5 brumaire , le préfet du département de la Seine écrivit aux administrateurs du Mont-de-Piété , tant pour certifier l'authenticité du vœu émis par le conseil général du département , relatif à la clôture des maisons de prêt , que pour les autoriser à démentir les calomnieuses insinuations répandues contre leur établissement. Cette lettre est affichée dans Paris , & signée Frochot.

— Les bâtimens qui entourent la salle du corps législatif , sont consacrés aux archives nationales ; on assure que l'ordre dans lequel elles sont distribuées ne laisse rien à désirer ni aux yeux ni à l'esprit. Il n'a fallu qu'un an pour l'établir. Le comble de l'art est d'en cacher les difficultés. Il faut

qu'en voyant la nuit du Corregé , tous les peintres puissent dire : *auch'io son pittore* ; & ne sentent qu'à l'épreuve ses difficultés & leur impuissance.

— Un enfant de la ville de Sens est mordu par un chien. Dans le premier moment de son indignation , le père prend son fusil , court chez le maître du chien , l'appareille & lui lâche un coup de fusil qui le blesse. Le maître du chien rend plainte devant le juge de paix qui décerne un mandat d'arrêt contre le père. Le tribunal de police correctionnelle de Sens , saisi de l'affaire , va la juger bientôt. Il faut espérer qu'il montrera un peu plus d'indulgence pour un père de famille , & moins d'intérêt pour un chien.

— Un évêque de la communion grecque est passé par Sens , au commencement de ce mois , & y a dit la messe. Toutes les dévotes y ont couru avec empressement. Il n'y a pas de mal à cela , dit l'auteur de la nouvelle.

— Un prêtre de la commune de Beaulieu , département de la Vendée , voyant , un dimanche , des marchands étaler & vendre auprès de son église , s'est cru tout-à-coup saisi de l'esprit de son maître ; & , sans faire attention à la différence des tems & des personnes , il a renversé les boutiques , brisé les marchandises , frappé les marchands. Il étoit secondé dans ses exploits par un nommé Désabés , ancien chef des vendéens. Ledit prêtre expiera l'indiscrétion de son zèle par quelques jours de retraite. Le juge-de-peace a pris connoissance de cette affaire.

— On mande de Brest , le 30 vendémiaire , que le port de cette ville a été si sévèrement bloqué depuis quatre mois , qu'aucun bâtiment français ou étranger n'a pu y entrer ; & on ajoute que , malgré les dangers de la saison , les Anglais paroissent décidés à continuer leur croisière pendant l'hiver. Comment peut-on le savoir ? La crainte exagère tous les maux.

— Il est plus que jamais question du magnifique projet de joindre l'Escaut , la Meuse & le Rhin par un canal ; tous les plans sont dressés , & le nivellement des terrains a été fait par des ingénieurs. En formant les plans , on a trouvé le commencement d'un ancien travail fait , il y a nombre de siècles , pour effectuer la jonction de la Meuse au Rhin. Par le moyen de ce canal & de l'ouverture de l'Escaut , les départemens réunis de la ci-devant Belgique feroient le commerce le plus riche & le plus propre à les enrichir ; ce pays deviendrait le dépôt & le centre du commerce de toute la Basse-Allemagne.

— La levée en masse qui vient d'être dissoute en Toscane par l'armée française , étoit soldée par l'Angleterre ; l'ex-général Willot en étoit le principal agent.

(*Journal officiel.*)

— On mande de Vienne que M. de Thugut a la direction des affaires étrangères pendant l'absence de M. de Cobentzel , & qu'il doit être secondé par M. de Lehrbach.

— L'extrémité où se trouve le gouvernement antrichi à Ancône , vient de l'obliger à imposer sur cette ville une contribution de 40 mille piastres. On en a mis une autre de 10 mille piastres sur les juifs , & le paiement en paroit impossible sans ruiner totalement cette ville. La manière de lever cette contribution est nouvelle : l'autorité fait fermer les boutiques des contribuables , & en fait déposer les clés entre ses mains jusqu'à ce que les marchands aient payé. Au reste , la situation d'Ancône n'est pas différente de celle

où se trouve
nérale ;
cesser le
trouvent

Les con
dépan
demi

Les c
à vous r
la preu
le gage
mais il
seconde

Rente
avez vu
sentime
magistr
direz q
trats est
son rep
industrie

Qu'il
tions qu

Que
avancer
vail &
Qu'e
stabilité
eux q
leur pr
volution

Qua
novation
vains b
sante.

La p
France
mesur
aux fra
d'eux.

Au-
Pouvra
faut to
le répu

Mai
tance e
& de la

Les
des pr
doivent
qui on
rience
citoyen
des en
la patri
obstac
de la l

Pou

où se trouvent tous les pays environnans. La famine est générale; l'énormité des taxes a forcé tous les propriétaires à cesser leurs travaux; en sorte que les consommateurs ne trouvent plus ni secours, ni subsistances.

C O N S U L A T.

Les consuls de la république au citoyen. . . . , envoyé du département de pour assister à la fête du 1^{er} vendémiaire an 9.

Paris, le 11 vendémiaire an 9.

Les consuls ont vu avec satisfaction votre empressement à vous rendre à la fête du 1^{er} vendémiaire; il est pour eux la preuve de l'intérêt qui vous attache au gouvernement, le gage de celui qu'ils doivent attendre de vos concitoyens; mais il est aussi pour vous un nouvel engagement de les seconder.

Revenez dans votre département; vous direz ce que vous avez vu, ce que vous avez éprouvé; l'heureux accord des sentimens & des vœux, & une confiance générale dans les magistrats que la nation a choisis pour la gouverner; vous direz que l'unique ambition, l'unique étude de ses magistrats est de fermer toutes les plaies de la France, d'assurer son repos & sa gloire, de rendre à l'agriculture, à l'industrie & au commerce leur éclat & leur prospérité.

Qu'ils ne connoissent entre les citoyens d'autres distinctions que celles qu'y mettent les vertus & les talens.

Que pour eux les mauvais citoyens sont ceux qui veulent avancer à la fortune par d'autres moyens que ceux du travail & d'une honnête industrie.

Qu'en administration, leurs maximes sont invariables; stabilité dans les principes, & point d'autres principes que ceux qui sont avoués par la sagesse des tems, ceux que leur propre expérience a vérifiés, & que dix années de révolutions & de malheurs leur ont appris à respecter.

Quand on supposera au gouvernement des projets d'innovation, répétez bien à vos concitoyens que ce sont de vains bruits, dernière ressource d'une malveillance impuissante.

La politique du gouvernement est connue de toute la France: obtenir la paix par des conditions modérées & des mesures vigoureuses. Il n'en veut point d'autres; mais c'est aux Français à soutenir ces mesures par une attitude digne d'eux.

Au-dedans comme au-dehors, les succès ne peuvent être l'ouvrage d'un jour. Ce que quelques instans ont détruit, il faut toujours des années entières de travail & d'énergie pour le réparer.

Mais ces succès seront le résultat infaillible de la constance du gouvernement dans ses principes & dans ses vues, & de la confiance des citoyens dans leurs premiers magistrats.

Les premiers magistrats ont déjà obtenu de cette confiance, des preuves qui sont bien chères à leur cœur, & ils lui doivent bien plus qu'à leurs efforts les événemens prospères qui ont couronné leur entreprise. Que cette heureuse expérience encourage & développe encore ce sentiment; que les citoyens se serrent autour de ce gouvernement que la haine des ennemis extérieurs recommande aux véritables amis de la patrie; qu'ils s'unissent avec lui pour vaincre les derniers obstacles qui retardent encore les triomphes de la France & de la liberté.

Pour vous, citoyens, vous n'oublierez point les liens d'affec-

tion qui vous unissent désormais aux membres du gouvernement; en accourant avec tant d'empressement à leur voix, vous leur avez donné le droit de compter toujours sur le même zèle, & de vous demander de nouvelles preuves de votre dévouement.

V A R I É T É S.

Depuis quatre ans que le nouveau système des poids & mesures est consacré par la loi, le gouvernement n'a pu établir encore que les mesures de longueur & de solidité, & dans douze départemens seulement. Et comment y sont-elles établies? dans les actes publics, & non dans les habitudes de la vie. Cependant ce système est bon. A quoi tient donc la résistance qu'il éprouve? à plusieurs causes. La première vient de ce qu'on a changé tout-à-la-fois les noms & les valeurs; la seconde, de ce que ses auteurs ont emprunté leur nomenclature d'une langue étrangère, qui ne rappelle au peuple aucune idée, & qui ne peut être pour lui ni signe, ni *mémorial*; la troisième, de ce que les gens du monde ont mieux aimé jeter du ridicule sur les mots grecs du nouveau système métrique, que de l'apprendre, &c. . . .

Ces causes vont cesser. Les citoyens Laplace, Berthollet, Delambre & Guiton, convoqués par le ministre de l'intérieur, & consultés ensuite par la section de l'intérieur du conseil d'état, viennent de proposer des dénominations connues pour les nouvelles mesures qu'il s'agit de faire connoître. Le conseil d'état, dans une séance présidée par le premier consul, les a adoptées: tout porte à croire qu'elles le seront aussi par les consuls. Ainsi, dans peu nous pourrions voir le nouveau système entrer en possession de ses droits, & faire jouir de ses avantages. Voici la substance du projet:

« Le mot *mètre* sera seul conservé pour désigner l'unité fondamentale des mesures de longueur, & aucune mesure ne recevra de dénomination publique qu'elle ne soit un multiple ou un sous-multiple décimal de cette unité. Les autres dénominations de poids & mesures pourront être traduites dans les actes publics & dans les usages habituels de la société par des mots anciens.

« Les mots *lieue* & *mille* pourront être employés comme équivalens de ceux de *myriamètre* & *kilomètre*, pour les mesures itinéraires: en conséquence, on comptera par lieue de dix mille mètres (Le bureau des longitudes a depuis long-tems adopté cette lieue pour les mesures nautiques).

« Les mots *perche*, *main*, *doigt*, *trait*, pourront être employés comme équivalens de ceux de *décamètre*, *décimètre* & *millimètre*.

« Les mots *metre*, *dixième* & *centième de metre* seront employés pour le mesurage des étoffes.

« On pourra substituer comme équivalens pour les mesures agraires, les mots *arpent*, *perche* & *centième de perche carrée*, aux mots *hectare*, *are* & *centiare*. L'arpent de dix mille mètres carrés se divisera en cent perches carrées, la perche en cent mètres carrés.

« Les mesures de capacité pour les liquides pourront être exprimées par les mots *vette*, *pinte* & *verre*, en remplacement des mots *décalitre*, *litre* & *décilitre*. La pinte égale au décimètre cube, sera divisée en dix verres; la vette sera égale à dix pintes.

« *Muid*, *setier*, *boisseau*, *pinte* exprimeront les mesures de capacité pour les matières sèches, au lieu des mots *kilo-*

litre, hectolitre, décalitre & litre. Le muid sera une capacité égale au metre cube; il sera divisé en dix setiers, le setier en dix boisseaux, le boisseau en dix pintes.

» On continuera à se servir des mots *stere* & *double stere* pour le mesurage des bois.

» Les mesures de pesanteur ou poids seront désormais exprimées par les mots *millier, quintal, livre, once, gros, denier & grain.*

» La livre, équivalent du kilogramme, se divisera en dix onces, l'once en dix gros, le gros en dix deniers, le denier en dix grains; le quintal & le millier représenteront cent & mille livres ».

LITTÉRATURE.

Choix des meilleurs morceaux de la Littérature russe, à dater de sa naissance jusqu'au règne de Catherine II; traduit en français par M. L. Pappadopoulos & par le citoyen Gallet. Paris, an 9 (1800); in-8°. de 420 pages. Prix, 4 fr., & 4 fr. 50 cent. franc de port.

« Le but de cette traduction est de faire connoître la trempe de génie russe; de prouver combien les préjugés relatifs aux nations sont injustes, & qu'il n'est point de peuple qui n'ait un génie à lui & des beautés qui lui sont propres.

» Pour y parvenir, on a réuni dans le volume que nous annonçons des pièces de divers genres de cette même littérature, comme odes lyriques, poëme héroïque, tragédie, comédie, récit de la fameuse révolte des Strelitz, &c. »

Tout ce qui sert à nous faire connoître la Russie, a droit d'exciter l'intérêt & la curiosité; ce vaste empire, si récemment sorti de la barbarie & si nouvellement compté au nombre des puissances qui décident du sort de l'Europe, s'est acquis depuis un siècle une si grande influence par l'activité de sa politique, l'utilité de son commerce, l'éclat de ses victoires & l'étendue de ses conquêtes, qu'il devient de jour en jour plus important d'étudier, sous tous les rapports, l'état réel de ce peuple, sur lequel on n'a donné jusqu'ici que des notions vagues & contradictoires. Ces contradictions ne doivent point étonner; car, tandis que toutes les autres nations plongées à la fois depuis la destruction de l'empire romain dans les mêmes ténèbres, sont sorties en même tems de cette obscurité, & ont fait des pas successifs vers la lumière, les Russes qui avoient seuls conservé l'ignorance grossière & les mœurs incultes des Tartares, arrachés tout-à-coup de cet état de barbarie par le génie de Pierre le Grand, ont voulu s'élever d'un seul élan au niveau des peuples civilisés; ils ont cru franchir plusieurs siècles en peu d'années, & ces enfans sauvages de l'Orient sont devenus en un instant les géans armés de l'Europe.

Il résulte de cette révolution soudaine, de cette civilisation forcée, un mélange unique & singulier, d'antique simplicité & de corruption nouvelle; de magnificence & de pauvreté, d'incrédulité & de superstition; & la Russe offre à la fois au voyageur étonné le Scythe indomptable dans le Caucase, le sauvage errant en Sibérie, le fanatique Tartare en Crimée, le Cosaque rapide, cruel, semblable aux Huns ses ancêtres, le fastueux clergé de Moscou conservant l'éclat, l'habit, les rites & le pouvoir des pontifes de Byzance; à Pétersbourg, le guerrier prussien, le marin anglais, le courtisan français, l'artiste de l'Italie, ou du moins des copies assez ressemblantes en apparence à tous ces modèles, dans toutes les villes des manufactures qui s'efforcent d'imiter l'industrie étrangère & sur toute la surface de l'empire des paysans grossiers dont l'esclavage & l'ignorance retracent complètement l'image de la servitude & du malheur des peuples en Europe sous la tyrannie féodale.

La réunion de tant d'objets opposés rend le tableau de la Russie très-difficile à tracer, & la variété de ceux qu'on nous a donnés naît des différens aspects sous lesquels les écrivains les ont envisagés.

Ce qui paroît certain, c'est que la nation russe n'ayant pris ni le même tems, ni la même marche que les autres peuples pour se civiliser, & ne pouvant s'instruire par sa propre expérience, a perdu cette marque distinctive qui fait assigner à chaque nation un caractère particulier, & le Russe est devenu un peuple imitateur qui n'a dans ses mœurs & dans sa littérature aucune empreinte originale qui lui soit propre.

L'éditeur du recueil que nous annonçons, & à qui l'on doit des

éloges pour le choix des morceaux qu'il a traduits, & pour le mérite de sa traduction, semble s'être trompé sur ce point; & puisqu'il n'a trouvé que trois auteurs dont les productions lui aient paru dignes d'être citées dans un pays où l'imprimerie a répandu toutes les lumières, & où tous les bons ouvrages anciens & modernes ont été traduits, il doit convenir de la vérité du fait que nous venons d'établir, que l'esprit d'imitation paroît avoir étouffé jusqu'à présent en Russie celui de création.

Les lecteurs trouveront dans ce recueil quelques odes de Lomonosow & le chant premier d'un poëme du même auteur, où l'on voit briller assez de génie pour regretter qu'il ait été forcé de prodigier si souvent ses nobles accens aux hommages d'une servile adulation.

Le morceau historique de la révolte des Strelitz est rempli d'intérêt: les peintures y sont fortes, les couleurs y sont vives, & on y voit plusieurs de ces traits de philosophie & de liberté qui échappent toujours au génie, même au milieu des chaînes.

Le sujet du faux Demetrius, tragédie de Sumorokow, étant presque révolutionnaire, offre un contraste assez singulier avec le système politique du pays où elle a été composée: le style en est noble, mais il manque d'ordre & de conduite.

L'Usurier, comédie du même auteur, fait connoître les mœurs russes, & contient des scènes très-comiques. On y voit les saillies du talent & les défauts de l'enfance de l'art: en tout, ce recueil est curieux. Les éditeurs disent que leur objet est de concourir aux jouissances du public & à l'utilité de la littérature, & nous croyons que le lecteur trouvera qu'ils ont atteint leur but.

Bourse du 8 brumaire.

Amsterdam.....	Rente provis.....	23 f. 25 c.
Idem cour.....	Tiers cons.....	36 fr. 38 c.
Hamb.....	Bons $\frac{3}{4}$	1 fr. 69 c.
Madrid.....	Bons d'arrér.....	87 fr. 00 c.
Madrid effect.....	Bons pour l'an 8.....	92 fr. 40 c.
Cadix.....	Syndicat.....	80 fr. 00 c.
Cadix effect.....	Coupures.....	79 fr. 50 c.
Gènes effect.....	Caisse des rentiers.....	27 fr.
Livourne.....	Or fin.....	105 f. 00 c.
Bâle.....	Ling. d'arg.....	50 fr. 40 c.
	Portugaise.....	95 fr. 58 c.
Lyon.....	Piastre.....	5 f. 30 c.
Marseille.....	Quadruple.....	79 fr. 30 c.
Bordeaux.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 60 c.
Montpellier.....	Guinée.....	26 f. 00 c.
	Café Martinique, 2 f. 30 c. —	Café St-Domingue, 1 fr. 95 c. —
	Café Bourbon, 2 fr. 5 c. —	Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. —
	Lompce anglais, 1 fr. 67 c. —	Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. —
	Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. —	Rafinade, 1 fr. 80 c. —
	Sucre pilé, 0 fr. 00 c. —	Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. —
	Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. —	Sucre brut, 90 à 1 fr. —
	Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. —	Poivre anglais, 2 fr. 25 c. —
	Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. —	Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. —
	Coton du Levant, 2 fr. 90 c. —	Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c. —
	Coton de St-Domingue, 4 fr. 00 c. —	Huile d'olive, 1 f. 40 c. —
	Eau-de-vie $\frac{3}{2}$, 325 fr. —	Cognac, 22 deg., 250 fr. —
	Montpellier, 22 deg., 250 fr. —	Potasse d'Amérique, 85 fr. —
	Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. —	Savon de Marseille, 1 fr. 15 c.

Carte générale de France, complète, & Cartes des départemens divisés en arrondissemens communaux; en bureaux d'hypothèques, & en tribunaux d'appel. — Ces cartes in-folio, indispensables aux gens d'affaires, se vendent, par suites ou séparément, au bureau de l'Atlas national, rue de la Harpe, n°. 26, à Paris, où l'on trouvera l'Atlas in-4°. & toute espèce de Géographie. Prix, les suites, 60 fr.; la carte générale, 2 fr. 40 c.; & celles des départemens, 1 fr. 80 c.